

Publié le 17/07/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P298_2024

Date : 15/07/2024

**OBJET : Reprise des bacs de collecte usagers et des containers de Points d'Apport
Volontaire (PAV)**

Exposé

La collectivité procède au remplacement des bacs de collecte des usagers, lorsque ceux-ci sont vétustes et hors d'usage. De plus, les containers de Points d'Apport Volontaire (PAV) en plastique roto moulé sont également remplacés lorsqu'ils ne peuvent pas être réparés.

Ces bacs et PAV hors d'usage, composés de plastique PEHD (polyéthylène haute densité) peuvent être envoyés en filière de recyclage.

Pour ce faire, la collectivité a consulté trois entreprises de recyclage. Sur les trois repreneurs ayant répondu, la société L.V. FER – 415 rue de Sauxmarais – Tourlaville – 50110 Cherbourg en Cotentin – propose les prix de reprise des plastiques des bacs de collecte et des PAV les plus avantageux pour la collectivité, soit :

- Pour les bacs de collecte des usagers :
 - De 3 à – de 4 tonnes : 230,00 € HT/tonne
 - De 4 à – de 5 tonnes : 260,00 € HT/tonne
 - De 5 à 6 tonnes : 290,00 € HT/tonne
- Pour les PAV en plastique roto moulé :
 - De 3 à – de 4 tonnes : 90,00 € HT/tonne
 - De 4 à – de 5 tonnes : 120,00 € HT/tonne
 - De 5 à 6 tonnes : 150,00 € HT/tonne

Ces prix, valables jusqu'au 31/12/2024, s'entendent pour l'enlèvement sur le site de la déchèterie du Becquet à Tourlaville.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la société L.V. FER – 415 rue de Sauxmarais – Tourlaville – 50110 Cherbourg en Cotentin.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Décide

- **D'accepter** la reprise des bacs de collecte et des PAV hors d'usage par la société L.V. FER selon les conditions suivantes :

Pour les bacs de collecte des usagers :

De 3 à – de 4 tonnes : 230,00 € HT/tonne

De 4 à – de 5 tonnes : 260,00 € HT/tonne

De 5 à 6 tonnes : 290,00 € HT/tonne

Pour les PAV en plastique roto moulé :

De 3 à – de 4 tonnes : 90,00 € HT/tonne

De 4 à – de 5 tonnes : 120,00 € HT/tonne

De 5 à 6 tonnes : 150,00 € HT/tonne

- **De préciser** que ces prix, valables jusqu'au 31/12/2024, s'entendent pour l'enlèvement sur le site de la déchèterie du Becquet à Tourlaville,
- **D'affecter** la recette au budget principal, ligne de crédit n° 71457, sur le compte 75888,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE